

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 15 (1907)

Heft: 8

Rubrik: Assemblée des délégués de la Société suisse de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués de la Société suisse de la Croix-Rouge, à Coire, le 30 juin 1907

De tous les cantons, les délégués avaient afflué à Coire où la séance promettait d'être intéressante, et dès le samedi on rencontrait dans les rues de la coquette vieille cité épiscopale quantité d'habits noirs et de blouses légères décorés du petit nœud blanc à croix rouge.

Le soir, à la réunion familière, dans la vaste salle des fêtes de l'Hôtel Steinbock, on se rendait compte de la très forte participation des Sociétés de la Croix-Rouge. A côté de morceaux de musique, de chant, l'attraction principale de la soirée fut la démonstration de clichés qu'une puissante lampe à projections reproduisait sur la toile. C'était le secrétaire central de la Croix-Rouge, le Dr W. Sahli, qui démontrait ainsi une première série des clichés confectionnés en vue de conférences à donner. Transports improvisés par des samaritains ou par les membres des colonnes de secours suisses, vues des champs de bataille du Transvaal, de la Mandchourie ou de l'Amérique du Sud, places de pansements japonaises, russes ou anglaises. Ce nouveau moyen de propagande préconisé par la Direction centrale de la Société suisse de la Croix-Rouge, a été vivement goûté et le Dr Sahli a été très applaudi. Ce ne fut que tard dans la nuit que les délégués se quittèrent pour se retrouver le lendemain matin à 8¹/₂ h. dans la grande salle de l'Ecole cantonale.

L'appel fait au début de la séance par la remise des cartes de vote, donna la liste de présence : 95 sections et membres corporatifs étaient représentés par 135 délégués.

Le procès-verbal de la dernière assemblée à Aarau, le rapport annuel et le budget de 1908 sont adoptés sans modi-

fications. Le colonel Emile Bischoff, président de la Société bâloise de la Croix-Rouge, est nommé membre de la Direction et remplace M. Zimmermann, décédé. La section de Genève offrant de recevoir les délégués en 1908, l'assemblée accepte avec enthousiasme de se rendre à la prochaine réunion au bord du Léman, dans la ville de Dunant et de Moynier.

Mais l'objet principal à l'ordre du jour de l'assemblée du 30 juin était sans contredit la question de l'emprunt à primes, de 3¹/₂ millions, dont la Direction préconisait l'émission afin de permettre à la Société les achats nécessaires tant pour l'hospitalisation de malades et de blessés en temps de guerre que pour leur transport, ainsi que pour l'Ecole de garde-malades de Berne.

Il s'agissait de reviser l'art. 24 des statuts pour permettre l'emprunt, et d'étudier les propositions de la Direction centrale ainsi libellées :

- a) La Direction de la Croix-Rouge est autorisée à contracter, au nom de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, un emprunt à lots, ne portant pas intérêts et pouvant s'élever à 3,500,000 francs.
- b) Cet emprunt sera remboursable suivant un plan d'amortissement qui devra prévoir l'extinction de la dette dans l'espace de 60 années.
- c) La Direction est chargée de l'exécution du présent arrêté, des négociations à poursuivre avec un syndicat de banques en vue de l'émission de l'emprunt et de la fixation de ses modalités.
- d) L'emprunt une fois conclu, la Direction devra convoquer en assemblée

extraordinaire les délégués de la Société suisse de la Croix-Rouge, et leur soumettre des propositions détaillées sur l'utilisation de la somme disponible.

- e) L'agrandissement de l'Ecole de garde-malades de Berne étant devenu urgent, la Direction est autorisée, dans le cas où la propriété du Lindenhof ne pourrait être achetée, de faire l'acquisition d'un terrain favorable à cette institution, et éventuellement de faire procéder à l'élaboration de plans de construction. Il est alloué dans ce but à la Direction un crédit provisoire de fr. 300,000.

Le Secrétaire central donne à ce sujet quelques explications : il s'agit de prévoir le matériel nécessaire pour l'installation de baraques-hôpitaux ayant au total 200 à 300 lits ; d'équiper et d'organiser environ 20 colonnes de transport ces prochaines années, et de réorganiser l'Ecole de garde-malades du Lindenhof qui est insuffisante, puisqu'il ne peut être répondu aux demandes d'admission et que plus de 50 postulantes attendent actuellement leur tour.

Une sérieuse opposition à cet emprunt ne se rencontra que de la part de la

section de Winterthour ; les porte-paroles de cette Société déposèrent une contre-proposition invitant l'assemblée des délégués à ne pas ratifier la proposition, mais de prier la Direction — avant de contracter cet emprunt — de fournir des explications détaillées aux sections et de présenter le plan d'amortissement. Après que plusieurs délégués eurent encore pris la parole et après les explications claires et explicites du caissier central, M. Müller, et du D^r W. Sahli, l'assemblée vota l'emprunt à une très forte majorité, autorisant aussi la Direction à prélever immédiatement une somme de fr. 300,000 dans le but indiqué au dernier paragraphe.

Mais les discussions avaient pris presque toute la matinée, de sorte que l'assemblée décida de renvoyer à plus tard les travaux de M. le D^r Mürset sur la Nouvelle Convention de Genève, et M. le D^r Neiss sur la VIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres.

Un banquet très animé et fort bien servi réunit les délégués à l'Hôtel Steinbock, et les participants ne quittèrent qu'à regret la capitale grisonne où ils avaient été si bien reçus et où un grand pas a été fait en faveur de notre Société suisse de secours aux blessés. M.

Conseils aux baigneurs

On lit dans les « Feuilles d'hygiène » :

La natation est incontestablement un des meilleurs exercices pour le corps, parce qu'elle met en mouvement toutes les articulations, et en même temps oblige les poumons à un jeu accéléré et profond. Là où l'occasion s'en présente, il faut donc, autant que possible, prendre un bain de natation chaque jour. Et ce que nous disons là s'applique non seulement

aux jeunes garçons et aux hommes, mais aux femmes et aux jeunes filles.

Il va de soi qu'il faut faire attention que les mouvements de la personne qui nage soient toujours lents et réguliers. Il ne faut pas se mettre hors d'haleine, autrement le cœur et les poumons pourraient en souffrir.

Il ne convient pas non plus de rester trop longtemps dans l'eau, à cause de la